

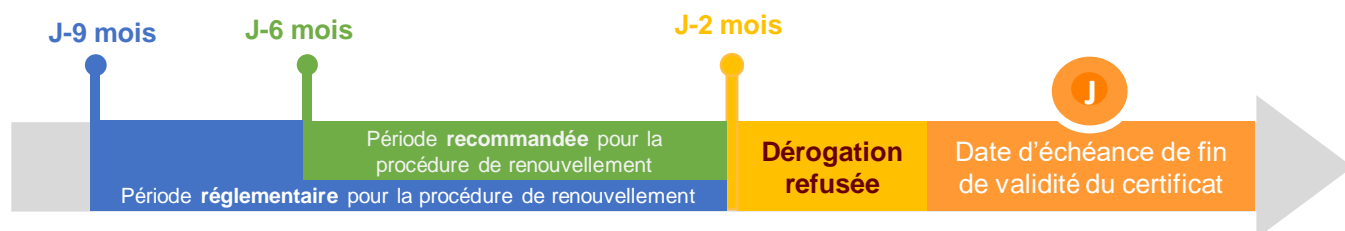
FORMATION RENOUVELLEMENT DESA DECIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

Que vous soyez exploitant, salarié agricole ou prestataire de services utilisant, achetant ou distribuant des produits phytopharmaceutiques, vous devez posséder votre Certiphyto. Ce **Certificat Individuel produits phytopharmaceutiques est obligatoire**, il atteste de vos connaissances à les utiliser en toute sécurité et à en réduire l'usage. La formation du **renouvellement Certiphyto** dure une journée.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Renforcer vos connaissances sur 3 thématiques** : réglementation, protection de la santé et de l'environnement et stratégies de réductions des phytos.
- Faire le point sur les nouvelles techniques, innovations et leviers agronomiques** qui contribuent à protéger les plantes avec « moins et mieux de phytos »

QUAND RENOUVELER VOTRE CERTIPHYTO ?



À RENOUVELER TOUS LES 5 ANS

Attention, si le renouvellement n'est pas effectué 2 mois avant le jour échéant, le client aura l'obligation de repasser la formation initiale

La demande de **renouvellement** se fait entre 2 et 6 mois avant la date d'échéance de validité du certificat en cours, sachant qu'aujourd'hui tous les certificats individuels ont une validité **de 5 ans**.

Les délais réglementaires nécessaires à la réalisation de la formation de renouvellement et à sa validation administrative impliquent une anticipation forte pour leur renouvellement.

COMMENT RENOUVELER VOTRE CERTIPHYTO ?



FORMATION (1 jour) sans évaluation.

OU



PASSAGE D'UN TEST SEUL QCM de 30 questions Seuil de réussite de 15 bonnes réponses sur 30.

En cas d'échec, le suivi d'une formation de 3 jours est obligatoire.

Le test seul, au tarif de 150€ HT, n'est pas pris en charge par VIVEA ou OCAPIAT.

OU



SUR DIPLÔME obtenu dans les 5 ans précédant la demande et permettant de valider le Certiphyto envisagé. *Nous consulter pour connaître la liste des diplômes éligibles.*

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu :
Au plus près de chez vous.
Nous consulter

Prérequis :
Posséder son certificat individuel DESA

Durée :
1 jour
(7 heures)

Prix :
70€ HT / personne pour la journée*

Financements possibles :

- Prise en charge à 100% pour les contributeurs VIVEA
- Financement à 45% par le dispositif OCAPIAT pour les salariés

*Tarifs 2020



Nos formations sont réalisées en présentiel avec un formateur. Travail en salle équipée (vidéoprojecteur, connexion internet), alternance entre théorie et analyse de pratique...



Un « support multimédia » est remis à chaque bénéficiaire, comportant le livret de formation ainsi qu'une notice de demande de certificat.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attention : votre certificat ne vous est pas remis à l'issue du test ou de la formation.

A la fin de la journée de renouvellement, votre formateur vous remettra une attestation officielle de suivi de formation. Vous devrez alors effectuer votre **demande de renouvellement** sur le site service-public.fr.



Vous souhaitez vous inscrire ? Des renseignements ?

Contactez-nous !

Grâce BRUNELLO au 05.33.89.00.26 – gbrunello@alidad.eu

Retrouvez tous nos accompagnements et formations sur www.planete-safe.fr

La société SAFE s'est dotée d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.